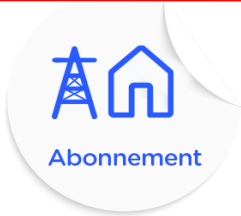


Tarif Electricité


L'abonnement m'assure que mon local professionnel est bien alimenté par le réseau électrique. Il dépend de la puissance (mesurée en kVA) utilisée par mes appareils électriques lorsqu'ils fonctionnent simultanément. Son montant est identique à celui des tarifs réglementés.

Pour l'électricité :
 Pour l'option tarifaire Base : le prix du HT du MWh et de l'abonnement est indexé et identique au TRV.
 Pour l'option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses : une remise fixe de 11,7€/MWh (soit 0,0117 €/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Creuse du TRV et une majoration fixe de 7,9€/MWh (soit 0,0079€/kWh) sur le prix du MWh HT Heure Pleine du TRV.

Celles-ci sont identiques chez tous les fournisseurs et viennent s'appliquer à la part fixe comme à la part variable de mon tarif d'électricité.

Electricité - Option tarifaire Base							
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)				
			Tarifs réglementés		Remise fixe ⁽²⁾	Offre Pur Jus	
	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾		HT	HT
3 kVA	10,58	12,50	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
6 kVA	13,48	16,29	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
9 kVA	16,24	19,85	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
12 kVA	18,99	23,40	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
15 kVA	21,64	26,85	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
18 kVA	24,14	29,72	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
24 kVA	30,05	37,68	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
30 kVA	35,64	44,88	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902
36 kVA	41,13	51,98	0,1322	0,1902	0,0000	0,1322	0,1902

Electricité - Option tarifaire Heures Pleines / Heures Creuses												
Puissance souscrite	Abonnement mensuel (€)		Prix du kWh (en €/kWh)									
			Heures Pleines					Heures Creuses				
	HT	TTC ⁽¹⁾	Tarifs Réglementés	Majoration ⁿ⁽²⁾	Offre Pur Jus	Tarifs Réglementés	Remise fixe ⁽²⁾	Offre Pur Jus	HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
6 kVA	13,46	16,56	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
9 kVA	16,30	20,35	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
12 kVA	19,14	24,14	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
15 kVA	21,85	27,80	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
18 kVA	24,67	31,57	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
24 kVA	30,87	39,71	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
30 kVA	36,34	45,97	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512
36 kVA	41,89	52,78	0,1376	0,1967	0,0079	0,1455	0,2062	0,1144	0,1652	0,0117	0,0997	0,1512

Tarif Gaz

Comme pour l'électricité, mon tarif gaz comprend mon abonnement, ma consommation et des taxes & contributions (identiques chez tous les fournisseurs). Il dépend également de la zone géographique dans laquelle se situe mon local professionnel :
 Les prix HT de l'abonnement et du kWh de gaz sont indexés conformément à la grille du Prix Repère de Vente de Gaz en vigueur publiée par la Commission de Régulation de l'Energie. (3) Ils évoluent automatiquement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution mensuelle de la grille du Prix Repère de Vente du Gaz pour une même option de consommation et une même zone tarifaire, dans la limite des fourchettes haute et basse définies par la CRE.
 Les prix du gaz naturel indiqués dans la grille tarifaire ci-dessous sont les prix en vigueur à la date d'édition de la présente grille et jusqu'à la fin du mois en cours.

Gaz*						
Option Tarifaire		Consommation Annuelle	Abonnement mensuel (€)		Prix de l'énergie (€/kWh)	
			HT	TTC ⁽¹⁾	HT	TTC ⁽¹⁾
T1	Zone 1	< 4 MWh	7,96	9,53	0,1028	0,1440
	Zone 2		7,96	9,53	0,1035	0,1448
	Zone 3		7,96	9,53	0,1047	0,1462
	Zone 4		7,96	9,53	0,1060	0,1478
	Zone 5		7,96	9,53	0,1077	0,1498
	Zone 6		7,96	9,53	0,1099	0,1525
T2	Zone 1	≥ 4 MWh	18,29	23,12	0,0777	0,1138
	Zone 2		18,29	23,12	0,0793	0,1158
	Zone 3		18,29	23,12	0,0812	0,1180
	Zone 4		18,29	23,12	0,0843	0,1218
	Zone 5		18,29	23,12	0,0878	0,1260
	Zone 6		18,29	23,12	0,0925	0,1316

* Les prix de votre abonnement et du kWh de gaz dépendent de la zone géographique dans laquelle se situe votre logement et de l'option tarifaire déterminée par votre Consommation Annuelle de Référence. Ces zones tarifaires sont librement déterminées par TotalEnergies en reflétant les coûts d'acheminement de notre parc et les options tarifaires de consommation correspondent à celles appliqués par GRDF (le Gestionnaire de Réseau de Distribution de gaz naturel en France).

Pour chaque option tarifaire et pour chaque zone géographique, TotalEnergies s'engage à définir un prix du kWh HT compris entre la fourchette basse et la fourchette haute du prix du kWh HT repère publié par la Commission de Régulation de l'Energie sur la page : <https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels>.

Grille du prix repère publiée par la Commission de Régulation de l'Energie pour le mois indiqué en haut de document.

Les usages « cuisson/eau chaude » correspondent à l'option tarifaire T1.
L'usage « chauffage » correspond à l'option tarifaire T2

	Cuisson / eau chaude (T1)		Chauffage (T2)	
	HT	TTC	HT	TTC
Abonnement en €/an	95,49	114,30	219,45	277,43
Prix par kWh moyen (en €/kWh)	0,11038	0,15305	0,08628	0,12413
Prix par kWh fourchette basse (en €/kWh)	0,10723	0,14927	0,07892	0,11530
Prix par kWh fourchette haute (en €/kWh)	0,11713	0,16115	0,10109	0,14190

Inclus dans votre offre

Un service clients facilement joignable

6j/7 par téléphone, un conseiller vous répond en moins d'une minute dans 93% des cas. Nous sommes aussi disponibles par email.

Des outils en ligne

Vous pouvez gérer votre contrat mais aussi suivre et piloter votre consommation directement depuis votre espace client ou dans votre application mobile.

Accompagnement conso

Vous recevez chaque semestre un bilan sur votre consommation par mail. Si vous êtes équipé d'un compteur Linky, vous pouvez bénéficier d'un coaching et de conseils personnalisés directement dans votre application.

Une énergie verte

Vous consommez plus vert, grâce à une électricité 100% renouvelable d'origine éolienne et solaire et 10% de biogaz (énergie certifiée par des garanties d'origine).

Options et services

Option	Abonnement mensuel (€)
	HT
Assistance Pro 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Gaz 24h/24	4,99€ / mois
Assistance Pro Electricité et Gaz 24h/24	8,99€ / mois

Frais annexes

Type de Frais	Prix HT
Frais de retard de paiement	40€ / retard
Intérêt de retard	une fois et demi le taux d'intérêt légal
Duplicata de facture de moins de 6 mois	4€ / duplicata

Souscrire un contrat d'électricité à un prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau, ultérieurement, un contrat au tarif réglementé. Tout impôt, taxe, contribution ou charge de toute nature, applicable conformément à la réglementation en vigueur, qui est une composante du prix, est facturé au Client. A la date de souscription du Client, ces contributions et taxes comprennent notamment pour l'électricité la TVA (taxe sur la valeur ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) également dénommée CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) ; et pour le gaz la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel). Le taux qui sera retenu pour calculer la TCCFE du client sera celui pour lequel le client est réellement assujéti en fonction du coefficient applicable au lieu de consommation.

(1) Tarif TTC fourni à titre indicatif, susceptible de varier à l'avenir en fonction des taxes et montants de taxes applicables.

(2) 1 MWh = 1000 kWh. Prix de l'offre indexé au TRV en vigueur, applicable au client. Le montant de remise fixe s'applique en déduction du prix HT du MWh du TRV en vigueur, hors abonnement. Le montant de cette remise ne varie pas avec les modifications de prix du TRV à venir. Le montant de cette remise est fonction de la puissance souscrite et de l'option tarifaire en cours pour l'électricité, et est susceptible de changer en cas de modification de ces caractéristiques de la part du client. Les montants de remise associés figurent dans la grille tarifaire. Le prix de l'abonnement est identique à celui des TRV.

(3) Le Prix Repère de Vente de Gaz est fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) conformément à sa Délibération n°2023-102 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels. Il évolue et est publié chaque mois sur le site internet de la CRE à l'adresse suivante : <https://www.cre.fr/consommateurs/prix-reperes-et-references/prix-repere-de-vente-de-gaz-naturel-a-destination-des-clients-residentiels.html>. Vous pourrez consulter l'évolution mensuelle de vos prix dix jours au plus tard avant le début de chaque mois ainsi que l'historique de vos prix mensuels sur l'Espace Client et votre application TotalEnergies.

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! www.totalenergies.fr - TotalEnergies Electricité et Gaz France SA - Capital: 5 164 558,70 € - 442 395 448 RCS PARIS - Siège : 75015 Paris. Les informations réglementaires sur l'origine de l'électricité sont disponibles sur <https://www.totalenergies.fr/groupe/fr/conditions-generales-de-vente>